

FNEC FP FORCE OUVRIERE 13

: fXffUfjcb'bUfjcbUYXY`f9bgY[[bYa YbbïXY`U7 i `hi fY'YhXY`U: cfa Ufjcb'dfcZYgg]cbbY`Y FORCE OUVRIERE des Bouches du Rhône

UD FO des Bouches du Rhône - Vieille Bourse du Travail - Place Léon Jouhaux 13232 Marseille Cedex 1 Tel : 04.91.00.34.19 Fax : 04.91.54.09.58 fnecfpfo13@laposte.net

NEFF Franck Secrétaire départemental adjoint 07.62.54.13.13 Marseille, le 9 janvier 2014

Α

M. Le Directeur académique des services de l'Education nationale Direction des Services départementaux de l'Education nationale 28-34 bd Charles Nedelec 13231 Marseille

Objet : Calendrier des opérations de carte scolaire 2014

Monsieur le Directeur académique,

Nous avons été destinataire, avant les congés de Noël, du calendrier que vous prévoyez concernant les opérations de carte scolaire 2014 premier degré.

Vous avez proposé la tenue du CTSD le lundi 27 janvier 2014, CTSD lors duquel nous devons examiner les mesures de carte scolaire pour la prochaine rentrée et la tenue d'un groupe de travail où vous nous présenteriez vos propositions le vendredi 24 janvier.

Lors du dernier CTSD carte scolaire du 7 septembre 2013, nous avions émis le souhait que les opérations de consultation des délégués du personnel soient modifiées avec une organisation de ce type :

- un premier groupe de travail présentant vos mesures,
- un second groupe de travail, 15 jours après, en lieu et place des audiences bilatérales avec les représentants du personnel,
- un CTSD présentant les mesures définitives
- un CTSD en juin qui permettrait d'ajuster les mesures en fonction de la réalité des effectifs

Vous comprendrez aisément que nous ne pouvons accepter en l'état le calendrier que vous nous proposez puisqu'il ne nous laisserait aucun jour « ouvert » pour effectuer notre travail de représentant du personnel (découverte et analyse des propositions, contact des écoles concernées par les mesures de carte scolaire...)

Les textes prévoient d'ailleurs que les documents pour les comités techniques soient communiqués aux représentants du personnel <u>au moins huit jours</u> avant leur tenue.

C'est pourquoi nous vous demandons solennellement de modifier le calendrier en respectant un délai suffisant, minimum d'une semaine, entre la communication de vos propositions et la tenue du CTSD.

Ce serait la marque du respect de nos droits de représentant du personnel et de la considération pour notre travail et notre rôle.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande, je vous prie de recevoir, monsieur le Directeur académique, l'expression de ma parfaite considération.

4

Franck NEFF